



---

**Bulletin de liaison de  
l'Association  
des Bibliothèques  
Chrétiennes de France**

---

**A.B.C.F.**



**Bibliothèques et archives :  
Rapprochements et enjeux**

# Coordonnées des membres du bureau

**Frère Jérôme ROUSSE-LACORDAIRE**, *président*  
Bibliothèque du Saulchoir  
43 bis, rue de la Glacière - 75013 PARIS  
Tél. 01 44 08 71 90 - Fax : 01 43 31 07 56  
Courriel : [direction@bibliothequedusaulchoir.org](mailto:direction@bibliothequedusaulchoir.org)

**Madame Odile DUPONT**, *vice-présidente*  
Institut Catholique de Paris, Bibliothèque de Fels  
2 1, rue d'Assas - 75270 PARIS Cedex 06  
Tél. 01 44 39 52 97 - Fax : 01 44 39 52 98  
Courriel : [o.dupont@icp.fr](mailto:o.dupont@icp.fr)

**Soeur Marie-Thérèse GUILLET**, *secrétaire-trésorière*  
Abbaye Notre-Dame d'Igny  
51170 ARCIS-LE-PONSART  
Tél. 03 26 48 08 40 - Fax : 03 26 83 10 79  
Courriel : [igny.biblio@wanadoo.fr](mailto:igny.biblio@wanadoo.fr)

**Père Michel BAZART**, *membre*  
Centre Jean Bosco  
14, rue Roger Radisson - 69005 LYON  
Tél. 04 72 57 18 65  
Courriel : [michel.bazart@wanadoo.fr](mailto:michel.bazart@wanadoo.fr)

**Monsieur Gilles BOUIS**, *membre*  
Bibliothèque diocésaine - Maison du Séminaire  
29, boulevard Franck Pilatte - 06300 NICE  
Tél. 04 92 09 55 19 - Fax : 04 92 09 55 29  
Courriel : [bibliotheque@diocese06.fr](mailto:bibliotheque@diocese06.fr)

**Monsieur Yann CELTON**, *membre*  
Bibliothèque diocésaine  
3, rue de Rosmadec - 29018 QUIMPER Cedex  
Tél. 02 98 55 34 47 - Fax : 02 98 55 21 77  
Courriel : [bibliotheque@quimper.ccf.fr](mailto:bibliotheque@quimper.ccf.fr)

**Monsieur Manuel TRAMAUX**, *membre*  
Bibliothèque diocésaine de Grammont  
20, rue Mégevand - 25041 BESANÇON Cedex  
Tél. 03 81 65 17 17 - Fax : 03 81 61 91 73  
Courriel : [bibliothequediocesaine@wanadoo.fr](mailto:bibliothequediocesaine@wanadoo.fr)



Avec Odile DUPONT, Présidente de Beth.

Ce numéro est double. Cela ne traduit pas seulement ou d'abord l'incurie du conseil d'administration et de son président, mais plus encore la difficulté de traitement du thème de dossier, « **Bibliothèques et archives** », que nous avons choisi en prenant acte du fait que de plus en plus d'entre nous assurent simultanément les fonctions d'archiviste et de bibliothécaire. Ce dossier s'est avéré plus technique et plus délicat que nous ne l'avions initialement pensé ; c'est donc avec du retard qu'il paraît ; mais je suis convaincu qu'il sera utile.

Il est accompagné des rapports moral et financier qui ont été présentés (et approuvés) lors de notre dernière assemblée (8 septembre 2008), qui s'est tenue

dans les locaux de la conférence des évêques de France, où nous avons bénéficié de l'accueil cordial de nos collègues de l'endroit - qu'ils en soient ici remerciés.

Cette assemblée générale était pour plusieurs membres du conseil d'administration, dont moi-même, la dernière à laquelle nous participions *ès fonction*. En effet, la prochaine assemblée générale sera électorale et plusieurs des actuels administrateurs (moi y compris) ne se représenteront pas. Il est donc nécessaire que quelques vocations naissent parmi vous ; je puis, d'expérience, vous assurer que ce service apporte bien plus de joies et de plaisirs que de souffrances et de peines.

Plus que secondé par notre collègue Magali Hurtrel-Pizarro, conservateur de la Bibliothèque de l'Institut catholique de Toulouse, notre conseil d'administration a pu considérablement avancer dans la préparation de ce congrès. Je puis déjà vous dire qu'il se tiendra à l'Institut catholique de Toulouse du 22 au 24 septembre 2009, qu'il portera plus particulièrement sur l'œcuménisme (faut-il encore rappeler que notre association est, depuis l'origine, œcuménique ?) et que nous visiterons Moissac. Vous serez évidemment informés plus précisément sur le programme dès le prochain numéro de notre bulletin, mais j'espère que déjà vous en avez l'eau à la bouche et que vous viendrez nombreux.

Jérôme ROUSSE-LACORDAIRE



## **Introduction générale**

*par Gilles Bouis, Bibliothécaire et archiviste diocésain de Nice*



*Benoît XVI au collège des Bernardins (Paris - septembre 2008)*

**T**ous les professionnels des bibliothèques et des archives sont d'accord pour souligner la différence fondamentale qui existe entre ces deux professions : l'une fondée sur le catalogage d'un savoir encyclopédique né de l'imprimerie et l'autre sur la conservation, l'archivage et la transmission de documents majoritairement manuscrits.

Or, de plus en plus de professionnels se voient confier dans l'Eglise la responsabilité conjointe de ces deux services avec la mission de les enrichir et de les faire vivre. Y a-t-il une explication ecclésiologique à ce rapprochement ? Les services de bibliothèques et d'archives sont-ils différents ou complémentaires ? Quels sont les enjeux actuels du rayonnement de la culture chrétienne ? Dans quelle mesure peut-on parler de gestion du patrimoine écrit de l'Eglise ?

C'est pour donner des éléments de réponses à ces interrogations que nous avons voulu vous présenter ce sujet au travers de réflexions, de témoignages et d'expériences communes. Le dossier a été préparé par Gilles BOUIS, Yann CELTON et Manuel TRAMAUX, respectivement bibliothécaires et archivistes diocésains de Nice, Quimper et Besançon.

## Quels enjeux patrimoniaux et culturels pour l'Eglise ?

par Gilles Bouis, Bibliothécaire et archiviste diocésain de Nice

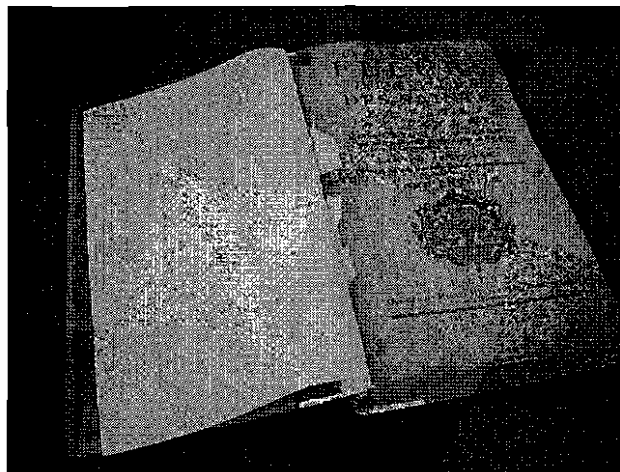
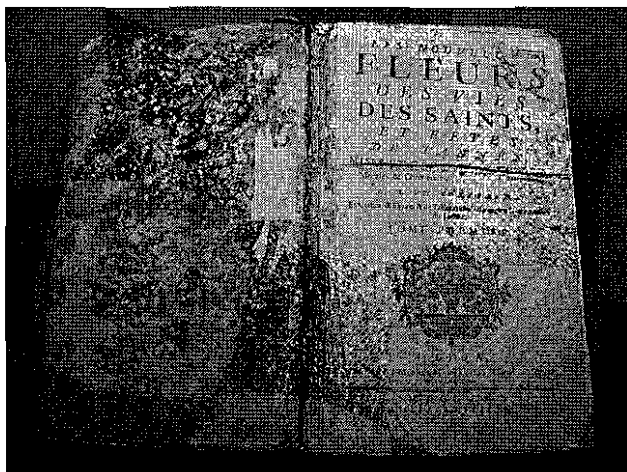
« **C**onserver dans le but de transmettre » tel pourrait être la philosophie générale des services de bibliothèques et d'archives. Cette expression prend toute sa dimension dans une institution comme l'Eglise qui, depuis plus de 2000 ans, fonde son enseignement sur une notion fondamentale : *l'écrit*. C'est dans la mise en valeur de cette notion que le rapprochement de ces deux entités - bibliothèques et archives - trouve sa justification.

\*\*\*

Les conservateurs de bibliothèques et d'archives ecclésiastiques savent bien que la ligne qui sépare les deux entités n'est pas vraiment définie. Les fonds diocésains d'archives conservent la collection des *Semaines religieuses*<sup>1</sup> alors que les périodiques devraient être dans les rayons d'une bibliothèque ! A contrario, de

nombreuses bibliothèques (notamment la Bibliothèque de l'Institut catholique de Paris) accueillent régulièrement des fonds d'archives...

Evidemment, nous pourrions multiplier les exemples dans le domaine ! Un fait s'impose à nous : « l'écrit » demeure le support privilégié de la transmission de la foi. Les archives de nos diocèses et de nos paroisses ne sont-elles pas les traces concrètes de la rencontre des hommes avec Jésus-Christ ? La Bible n'est elle pas remplie de textes bruts ou retravaillés ? Des manuscrits de la Mer Morte jusqu'aux textes des penseurs chrétiens du XXe siècle, l'Eglise s'est enrichie d'un incomparable corpus de documents écrits. A ce titre, « bibliothèque et archives » constituent *un patrimoine immense et précieux*<sup>2</sup> dont la finalité demeure le rayonnement de la culture chrétienne.



Bibliothèque patrimoniale du diocèse de Nice. *Les nouvelles fleurs des vies des saints et fêtes de l'année*, mises en plus beau langage que les précédentes, & augmentées de réflexions morales & chrétiennes. Par un solitaire, enrichies de figures et tables alphabétiques pour la commodité du lecteur. – Lyon : Manteville (Benoît Michel), 1760. – 2 volumes 610 et 500 p. : illustrations gravées sur bois ; in-folio. Ex libris manuscrit : Joseph Vulliet.

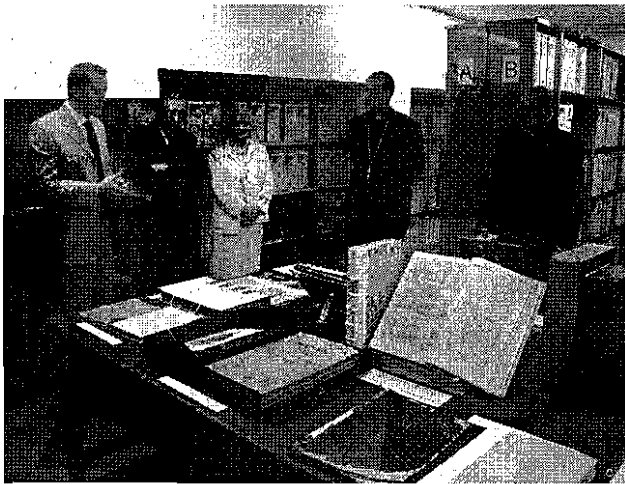
Avant et après restauration par l'atelier Cédric Lelièvre (Codognan – Gard).

<sup>1</sup> Organe officiel des diocèses de France.

<sup>2</sup> « *La fonction pastorale des archives ecclésiastiques* », lettre circulaire de la Commission pontificale pour les Biens culturels de l'Eglise, Rome, 2 février 1997.



C'est dans cette perspective de mise en valeur du patrimoine écrit de l'Eglise que le diocèse de Nice a présenté en 2007 un plan de restauration d'archives et de livres anciens à la **Stavros Niarchos Foundation** de Monaco. Ce mécénat a permis de financer la restauration de livres particulièrement abîmés (traitement du papier et de la reliure) et de nombreux registres de catholicité d'Ancien régime.



Archives diocésaines de Nice.  
Inauguration de la restauration des archives et des livres  
patrimoniaux par la fondation Niarchos – Monaco  
(Photo Claudie Strugen).

Pour sensibiliser les membres de l'Eglise à cette richesse patrimoniale, deux associations – l'**A.B.C.F.** (Association des Bibliothèques chrétiennes de France) et l'**A.A.E.F.** (Association des Archivistes de l'Eglise de France) – s'emploient à développer sur le plan national des actions en faveur de la protection du patrimoine écrit de l'Eglise. Ces deux associations sont les interlocuteurs privilégiés pour répondre aux attentes des bibliothécaires et des archivistes qui travaillent dans l'Eglise.

En effet, face à la sécularisation toujours plus importante de la société, l'Eglise a l'impérieuse responsabilité d'être présente dans le monde de la culture, place qu'elle avait quelque peu délaissée au lendemain du concile Vatican II. Une véritable prise de conscience s'est opérée sous le pontificat de Jean-Paul II avec, entre autres, la création de la *Commission pontificale pour les biens culturels de l'Eglise*<sup>3</sup> en 1993. L'inauguration du collège des Bernardins<sup>4</sup> et le discours du pape Benoît XVI sur la culture en sont les plus récentes illustrations. Trop longtemps, les responsables des Eglises diocésaines et, dans une moindre mesure, des grands ordres monastiques, ont négligé l'importance de leurs fonds d'archives ou de leur bibliothèque. Certains évêques se sont même séparés de leurs archives en les déposant dans les fonds publics départementaux !

Cette juste réappropriation du monde culturel et du monde intellectuel doit conforter l'Eglise dans sa mission et dans le rôle qu'elle doit tenir au sein de la société actuelle. Trop peu d'intellectuels catholiques donnent aujourd'hui leur vision de la société dans la voie tracée par Jean Guilton ou André Frossard !

Cent ans après la querelle de la séparation des Eglises et de l'Etat et au moment où le concept de « laïcité positive » fait débat dans le pays, notre culture judéo-chrétienne serait-elle le dernier rempart face à la montée de l'intégrisme ? C'est pour répondre – entre autres – à cette question que nos services de bibliothèques et d'archives ont un rôle à jouer pour éclairer nos contemporains sur les enjeux actuels et à venir. L'Eglise doit en avoir conscience pour fonder son discours et proposer aux hommes une alternative responsable et fidèle à sa tradition. ■

<sup>3</sup> Création par le pape Jean-Paul II par le Motu proprio *Inde a Pontificatus Nostri initio* - 25 mars 1993.

<sup>4</sup> Centre culturel du diocèse de Paris



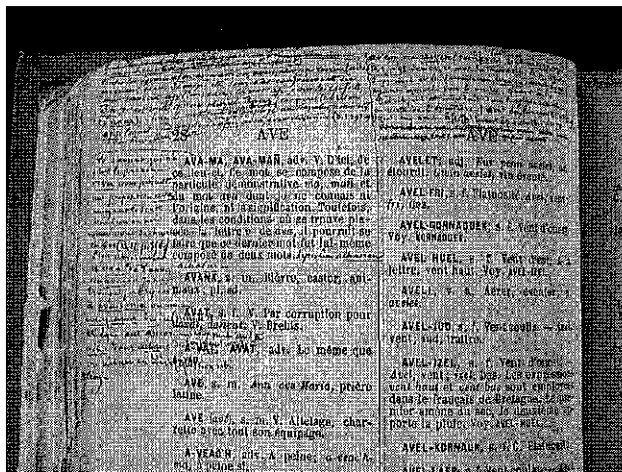
## Unité de lieu, de temps, de personnes... l'exemple de Quimper

par Yann Celton, Bibliothécaire et archiviste diocésain de Quimper

Il peut arriver que la même personne s'occupe à la fois, dans un diocèse, des archives diocésaines et de la bibliothèque. Il peut arriver également que ces deux services soient regroupés dans un même lieu. C'est le cas à Quimper, qui rassemble à l'évêché le service de la bibliothèque, logé dans une chapelle, l'office des archives, logé au premier étage, et en outre un petit dépôt d'objets d'art.

Bibliothèque et archives se partagent la même salle de lecture. Avantage évident : même personnel, horaires d'ouvertures plus fluides. Une bibliothèque d'usuels sert à la fois pour les deux services, ainsi qu'un photocopieur. Le fichier informatisé de la bibliothèque peut être mis en libre-service aux lecteurs. Le fichier informatisé des archives (réalisé par le diocèse d'Aix-en-Provence) est lui consulté par l'archiviste seul, qui communique les liasses de documents. Des inventaires numériques des archives, en version papier, sont à la disposition des chercheurs dans la salle de lecture. Les lecteurs peuvent accéder éventuellement à la bibliothèque et aux ouvrages classés méthodiquement par la Dewey ; ils n'accèdent jamais aux magasins d'archives classées suivant la classification des archives de l'Église de France de 1980. L'archive l'emporte sur la bibliothèque : les lecteurs de livres passent et empruntent, travaillent rarement sur place ; les chercheurs et historiens utilisent la salle de lecture appliqués à la lecture de papiers jaunis, mais consultant du même coup les usuels ou des ouvrages du fonds local. L'érudit travaillant à une monographie paroissiale trouve donc dans un même lieu ouvrages existants, articles de sociétés savantes, presse, archives de la paroisse, enquêtes diocésaines diverses, iconographie...

La proximité physique de ces deux entités peut engendrer une fausse confusion dans les rangements physiques : la collection de *Semaine religieuse*, (archives) se trouve dans la salle de lecture commune, mais aussi en bibliothèque. Les bulletins paroissiaux (archives), par commodité, sont classés dans le fonds breton de la bibliothèque. Le fonds de l'architecte diocésain du XIX<sup>e</sup> siècle Joseph Bigot se trouve conservé dans un chasublier, dans la bibliothèque. Un dictionnaire breton, mais annoté de la main de l'auteur, se trouve lui conservé dans une boîte d'archives. Il est présent exceptionnellement dans les deux fichiers informatiques : en tant que livre, il est repéré dans un emplacement comportant la cote de la boîte d'archives. En tant qu'archive, il est présent dans l'inventaire d'une série N, langue bretonne...

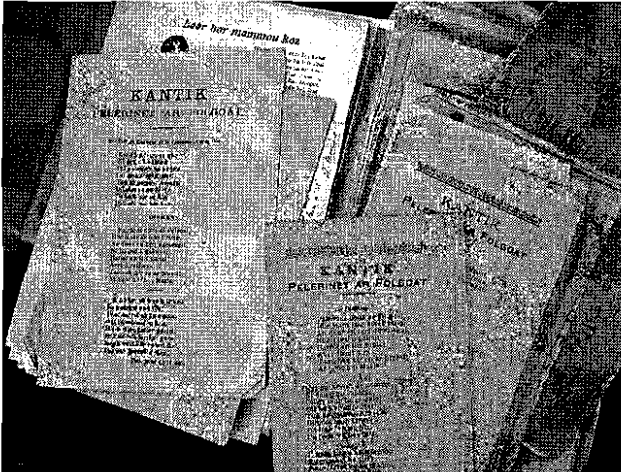


Archives diocésaines de Quimper.  
*Dictionnaire breton* de A. Troude.  
L'ouvrage est largement annoté de la main de l'auteur  
(conservé par sécurité en archives).

La double casquette présente des avantages lors des déplacements dans les presbytères : il est aisé de récupérer à la fois livres et archives. Tout arrive mêlé dans la salle de tri. Les livres sont répartis en bibliothèque, par thème. On mentionne



simplement leur provenance, lors du catalogage. Les manuscrits, photographies, plans, archives diverses sont regroupés en tant que fonds, inventoriés immédiatement ou mis en attente.



Archives diocésaines de Quimper.  
Cantiques bretons sur feuilles volantes.  
Ces documents sont regroupés et conservés ensemble en archives.

Cette bivalence peut se révéler être particulièrement intéressante dans certains cas : le bibliothécaire va repérer dans un grenier de presbytères des missels, non pour les conserver pieusement, mais pour les feuilleter vigoureusement. En tombe généralement une copieuse moisson d'images pieuses ou mortuaires. Celles-ci sont instantanément confiées à l'archiviste, qui s'intéresse surtout aux images mortuaires, les organise et les classe par ordre alphabétique. Scannées, ces photographies identifiées serviront plus tard à alimenter une base Internet des prêtres du diocèse. Les cartes postales récoltées passent également en archives ; classées par département et par paroisse, elles font l'objet d'un inventaire spécifique (série Y du cadre de classement des archives).

A l'intersection de ces deux unités on peut créer un pôle documentaire où tous les inclassables rejetés de part et d'autre sont organisés par dossier : un dossier par paroisse peut contenir des coupures de presse, des dépliants, de la communication, des tirés à part d'articles, des papiers divers et modestes décrivant l'intérieur d'une église

ou d'une chapelle ; ou aussi des dossiers plus construits sur des thèmes plus généraux concernant la vie de l'Eglise. Sans être nécessairement inventoriés (une simple liste des dossiers suffit), ce pôle documentaire permet de proposer au chercheur de nombreux et modestes éléments inclassables pour le bibliothécaire (format trop réduit) ou l'archiviste (ces éléments n'entrent pas dans un fonds constitué) mais néanmoins souvent source d'indications précieuses.

Les mandements ou tous textes administratifs produits par l'administration diocésaine sont naturellement conservés ; à Quimper une simple liste en a été dressée et mise en téléchargement sur le site diocésain.

Les rapprochements entre bibliothèque et archives sont particulièrement pertinents dans le domaine de la communication vers le public. Ainsi, dans un fascicule intitulé *Patrimoines brestois*, la ville de Brest fait part de ses acquisitions en quatrième de couverture : en trois colonnes égales, la bibliothèque d'études, le musée des Beaux-Arts et les archives municipales indiquent les achats et entrées intéressantes du trimestre écoulé. Trois entités administrativement différentes s'expriment au service d'une même cause, pour un public cultivé, intéressé par la culture ou l'art. Cet exemple d'un service public pourrait parfaitement être repris dans un diocèse ou une congrégation, invitant personnels et services à rédiger ensemble ces billets d'actualité.

Cette unité de fonction et de lieu peut sembler rendre illusoire la différence entre les deux fonctions. Elle l'est cependant : le traitement radicalement différent des documents, le mode et les délais de communication des archives, le souci d'une bibliothèque actualisée et la conservation pérenne des archives font de ces deux métiers – complémentaires mais très dissemblables – deux approches au service d'une seule ambition, celle de la culture dans l'Eglise. ■

## Numériser la Semaine religieuse

par Yann Celton, Bibliothécaire et archiviste diocésain de Quimper

Communiquer les documents, les protéger s'ils sont rares, sont quelques unes des missions du bibliothécaire et de l'archiviste. Aujourd'hui la numérisation répond à cette double exigence. Les programmes mis en œuvre par la Bibliothèque nationale de France et son site Gallica sont éloquentes. Afin d'alimenter le site [www.europeana.eu](http://www.europeana.eu) (la bibliothèque numérique européenne qui associe ensemble musées, bibliothèques et archives, et destinée à contrer Google books), la BnF envisage la numérisation de 100 000 volumes par an, soit 2500 volumes mis en ligne par semaine.<sup>1</sup> Un accent particulier a été porté sur la presse nationale. Quatre titres de tendances différentes ont été numérisés et mis à la disposition des lecteurs : *L'Humanité*, *Le Figaro*, *Le Temps*, *La Croix*. Cette dernière est ainsi consultable, intégralement, simplement et gratuitement, de 1880 à 1944.

Incontestablement l'ensemble des Semaines religieuses constitue un ensemble documentaire inégalable pour la vie de l'Eglise en France, dès la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Dès 1853, sur une initiative privée, se fonde *La Semaine religieuse de Paris*, le mouvement s'accroissant grandement dans les années 1860-70. Les derniers diocèses à se doter de cet organe de presse sont Tarbes en 1920 et Saint-Jean-

de-Maurienne en 1937. « Leur collection doit avoisiner maintenant les 14 000 volumes, écrivait Emile Poulat en 1973, et ceux-ci, en raison de leur continuité dans le temps et leur diversité dans l'espace, permettent d'engager de multiples recherches<sup>2</sup> ». Ces documents sont cependant peu accessibles : chaque archive diocésaine possède certes sa collection, que l'on retrouve aussi généralement aux archives départementales. La BnF conserve la collection nationale la plus complète. Le CNAEF<sup>3</sup> détient de nombreuses séries, ainsi que l'Université catholique de Lyon.

A ce jour presque aucune de ces collections n'est numérisée par l'Etat, à l'exception notable de *La Semaine religieuse de Vannes*, qui est accessible en ligne, pour la période 1866-1942.<sup>4</sup> Des initiatives privées peuvent avoir lieu, mais cette information n'est pas regroupée et reste diffuse. Aucune réflexion nationale n'a eu lieu à ce jour sur cette question. Il serait souhaitable, probablement, que la bibliothèque nationale de France ou d'autres partenaires mette en œuvre la numérisation systématique d'un tel corpus.

Ce travail a été réalisé par l'évêché de Quimper. Bénéficiant du prêt d'un banc de numérisation<sup>5</sup>, l'archiviste et un bénévole ont progressivement numérisé la totalité de

<sup>1</sup> On regardera avec intérêt la vidéo proposée par la bibliothèque nationale de France sur les différentes façons d'automatiser la numérisation : [www.bnf.fr](http://www.bnf.fr) puis [Accueil > Catalogues et bibliothèque numérique > Informations sur la bibliothèque numérique](#) > La numérisation de masse à la BnF

<sup>2</sup> Emile Poulat, *Les Semaines religieuses : approche socio-historique et bibliographique des bulletins diocésains français*, Paris, Centre d'histoire du catholicisme, 1973.

<sup>3</sup> Centre national des Archives de l'Eglise de France, 35, rue du Général Leclerc, 92130 Issy-les-Moulineaux tél. : 01-55-95-96-80.

<sup>4</sup> Le site [www.numerique.culture.fr](http://www.numerique.culture.fr) regroupe toutes les initiatives de numérisation et rassemble 520 institutions, presque toutes publiques. Il est souhaitable de signaler toute mise en ligne d'importance.

<sup>5</sup> La société Spigraph, parmi d'autres, vend ce type d'équipement, qui reste pour le moment inabordable pour nos modestes structures : entre 15 000 à 30 000 € pour une machine. Ce type d'équipement, ne nécessitant pas de retourner le livre, fonctionnant à la lumière naturelle, est de plus en plus utilisé en libre-service dans les grandes bibliothèques et centres d'archives publics. Des prestataires peuvent réaliser la numérisation, compter approximativement 0,10€ la page numérisée.



la collection, une année prenant environ une heure de travail. Le résultat est un ensemble d'images au format tif, qui converti en jpeg puis en pdf tient sur 3 DVD rom. Dans un premier temps ces DVD sont proposés à la vente, via un bon de commande mis en ligne sur le site diocésain<sup>6</sup>.

Dans un second temps, il pourra être imaginé une mise en ligne de l'ensemble de la collection sur le site (et un référencement à [numerique.culture.fr](http://numerique.culture.fr)).<sup>7</sup> Ce travail fait la joie des étudiants et chercheurs, leur évitant ainsi de passer des heures en salle de lecture.

A côté de cet ensemble de documents bruts, nous avons progressivement créé une table générale de la Semaine religieuse, grâce à l'intervention de bénévoles qui ont saisis sous word, progressivement, la totalité

des tables annuelles. Restait à faire, par un jeu de copier/coller, la synthèse générale. En résulte une table pour le titre *Semaine religieuse de Quimper* (1886-1973) et une autre pour son successeur, *Quimper et Léon* (1974-2004). La table est organisée en fonction des grandes rubriques de l'hebdomadaire, à savoir 1. Actes du Saint-Siège et chronique romaine ; 2. diocèses de France, chronique générale ; 3. évêques de Quimper ; 4. diocèse de Quimper et Léon (chronique, œuvres, varia) ; 5. chronique générale ; 6. paroisses. Cette dernière partie, intéressant le plus les chercheurs, est mise en téléchargement sur le site diocésain. La table intégrale est mise en ligne sur le réseau interne de l'évêché et est accessible par les différents services de la maison. ■



Archives diocésaines de Quimper.  
Yann Celson numérisant la Semaine religieuse.

<sup>6</sup> <http://catholique-quimper.cef.fr/diocese/bibliotheque-1>

<sup>7</sup> La totalité de la collection numérisée couvre la période 1883-2007, occupe six mètres linéaires, approximativement 60 000 pages. Les fichiers numériques, sous leur compression actuelle en pdf ont un poids de 10 Go.



## ***Le signalement des manuscrits en bibliothèque : aspects concrets***

*par Yann Celton, Bibliothécaire et archiviste diocésain de Quimper*

**E**n France, deux services distincts gèrent deux types de documents : les Archives nationales (créées dès le 29 juillet 1789) et départementales, et les bibliothèques organisées sous la Révolution par nationalisation des biens d'Église. L'habitude française souffre cependant d'une exception notable, celle de classer en bibliothèques publiques les manuscrits d'écrivains. Habitude si forte que s'est ouverte, en 1988, l'IMEC, l'Institut mémoire de l'édition contemporaine dans les murs de l'Abbaye d'Ardenne,<sup>1</sup> un centre spécialisé dans les manuscrits d'écrivains, comportant une bibliothèque forte de 80 000 volumes.

On ne s'attardera pas sur le cas des bibliothèques historiques en services d'archives, qui se développent régulièrement par l'acquisition d'usuels, de revues savantes ou de littérature grise : masters, thèses déposés par les étudiants.<sup>2</sup>

Nos bibliothèques sont parfois confrontées à la question de la conservation de manuscrits arrivant avec un fonds d'ouvrages. Il n'y a pas de règles absolues en la manière. Mais il semble que si les manuscrits n'ont pas de rapports réels avec les livres donnés, ils peuvent être confiés aux archives diocésaines (en précisant bien cependant le nom du donateur et les circonstances du don, afin de pouvoir reconstituer au besoin la traçabilité de l'entrée du document dans les collections d'Église).

Si le bibliothécaire souhaite conserver le document, reste la question de son traitement, particulièrement de son catalogage. De nature différente du livre, le manuscrit peut revêtir la forme d'un livre relié ou broché, ou d'un ensemble de feuilles volantes qu'il importe de bien conditionner afin d'éviter toute perte. Les manuscrits sont conservés ensemble en bibliothèque, et sont cotés généralement par un numéro d'entrée Ms 010 ; Ms 011, etc.<sup>3</sup>

Dans son mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur, Aurélie Delamarre évoque l'exemple de la bibliothèque municipale d'Albi et de l'hétérogénéité du fonds à traiter : « *Enfin, la particularité de cet ensemble qui m'a posé par la suite le plus de difficultés de traitement et de catalogage est, d'une manière générale, sa dualité. En effet le fonds de manuscrits contemporains de la bibliothèque d'Albi est constitué de deux grands types de documents très différents, les brouillons et les correspondances d'une part, et les fonds d'archives, de taille très variable, d'autre part. Brouillons et correspondances doivent être considérés comme des pièces isolées, indépendantes les unes des autres. S'ils ne nécessitent pas véritablement de classement, le travail d'identification doit être approfondi, et le catalogage détaillé pour chaque pièce. En revanche, les fonds d'archives sont en général plus facilement identifiables, mais chaque fonds demande un classement interne, qui donne sa valeur à l'ensemble*

<sup>1</sup> <http://www.imec-archives.com/>

<sup>2</sup> La bibliothèque historique dans les services d'archives, in Jean Favier (dir.), *La pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 1993.

<sup>3</sup> On peut se reporter au mémoire de Agathe Sanjuan, *Le signalement des documents d'archives en bibliothèque, l'exemple du département des arts du spectacle de la BnF*, mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne, Enssib, 2002, consulté sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1016> le 26/09/2008.



*tout autant que la description des pièces, qui n'est pas obligatoirement aussi détaillée que dans le cas de pièces isolées : en effet, dans le cas d'un fonds d'archives, c'est aussi l'appartenance d'une pièce à un ensemble plus important qui lui donne sens. Ces deux types de manuscrits demandent donc deux types de traitement bien distincts. En outre, décrire un ensemble aussi hétéroclite au sein d'un même catalogue présente également certaines difficultés. »<sup>4</sup>*

L'auteur poursuit très concrètement sur le travail de catalogage des manuscrits : « Afin

*de préserver l'unité du fonds de manuscrits contemporains de la bibliothèque municipale d'Albi et de faciliter les recherches futures, je n'ai rédigé qu'un seul catalogue décrivant l'ensemble des documents classés, malgré cette hétérogénéité évidente. Les critères retenus pour la description des pièces, ainsi que la présentation matérielle du catalogue, doivent permettre de distinguer les unités les unes des autres et de comprendre la structuration des ensembles. J'ai pris en compte neuf critères, qui composent les cinq zones des notices du catalogue. »*



Archives diocésaines de Quimper. Fonds Michel Le Nobletz.  
Ce missionnaire breton du XVII<sup>e</sup> siècle a laissé un ensemble de documents, dont des cartes peintes, des manuscrits, et aussi quelques ouvrages de sa bibliothèque, qui sont conservés avec l'ensemble du fonds en archives.

<sup>4</sup> Aurélie Delamarre, *Traitement et catalogage des manuscrits contemporains : défis et enjeux. L'exemple de la bibliothèque municipale d'Albi*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne, Enssib, 2004, consulté sur <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1033> le 26/09/2008. Ce mémoire évoque également le problème du tri et de l'organisation des fonds d'archives reçus en bibliothèques.

**L'auteur du texte.** Il s'agit de distinguer le concepteur intellectuel du texte, qui est retenu ici, de la personne qui en a simplement rédigé la copie conservée, qu'on indiquera dans une autre zone de la notice.

**Le titre du texte.** S'il s'agit d'un texte publié, le titre sera indiqué en italique. S'il est inédit, il sera noté en caractères romains. Bien souvent, le titre retenu pour le catalogue ne figure pas dans le manuscrit même, soit parce qu'il a fallu identifier le manuscrit qui n'en portait pas, soit parce qu'il s'agit d'un regroupement de pièces, pour lequel on doit trouver un titre générique. Dans ce cas, le titre est alors indiqué entre crochets (<>). Ces deux premiers critères forment la **vedette** de la notice.

**La nature du manuscrit.** On précise s'il s'agit d'un manuscrit autographe, éventuellement signé, d'une copie d'une autre main, en l'identifiant dans la mesure du possible. Pour les manuscrits les plus anciens, il est difficile de déterminer précisément le copiste. Pour les pièces les plus récentes, on peut également être en présence de dactylographies, de photocopies, voire d'imprimés, conservés malgré tout dans le fonds des manuscrits parce qu'ils appartiennent à un fonds d'archives. Ce critère forme le **corps** de la notice.

**La date du manuscrit.** On indique ici la date de copie du texte, et non la date de création, qui peut être différente. Si tel est le cas, la date de création du texte est indiquée en note. Si la date n'est pas indiquée dans le manuscrit mais peut néanmoins être identifiée, elle sera notée entre crochets ([ ]).

**La matière du manuscrit.** Ce critère n'a été retenu que de manière exceptionnelle. En effet, étant donné qu'on est en présence de manuscrits contemporains, la majorité des documents est écrite sur papier, et afin d'alléger les notices, on n'a indiqué la matière du manuscrit que lorsque celui-ci n'est pas rédigé sur papier.

**L'importance matérielle du manuscrit.** On indique la foliotation et les dimensions (en millimètres) du manuscrit si on est en présence d'une seule pièce. Lorsqu'il s'agit d'un ensemble de documents, on indique le nombre de pièces, et leurs dimensions si toutes les pièces ont les mêmes.

**La reliure du manuscrit.** Au sein des fonds contemporains, les manuscrits reliés ne sont qu'une petite minorité. La plupart des pièces sont composées de feuillets volants. On indique cependant les exceptions, telles que les pièces brochées, les manuscrits conservés sous forme de cahiers ou dans des conditionnements particuliers. Date, matière, importance matérielle, reliure forment la **description matérielle** du manuscrit.

**Des notes diverses.** Elles peuvent préciser les critères déjà détaillés ou au contraire développer des éléments importants qui ne peuvent être mentionnés ailleurs.

**L'origine du manuscrit.** On indique ici les éventuels anciens possesseurs du manuscrit, la date et le mode d'acquisition, d'anciennes cotes ou le numéro d'inventaire s'il est mentionné sur le manuscrit même.<sup>5</sup>

<sup>5</sup> Id., p. 48-19.



## Réflexions sur une fusion en cours à Besançon

par Manuel Tramaux, *Bibliothécaire et archiviste diocésain de Besançon*

**B**ibliothécaire diocésain depuis une dizaine d'années à Besançon, je me suis vu récemment chargé des archives historiques du diocèse. Les raisons de cette double charge ne sont pas à aller chercher plus loin qu'une évidente économie de moyens, doublées d'une rationalisation de ces deux secteurs culturels qui deviennent de plus en plus inséparables. Mais peu à peu cela aboutit à une véritable valeur ajoutée pour ce service diocésain tout en provoquant un certain nombre d'interrogations : c'est cela que j'aimerais faire entrevoir dans ces lignes.

Comme on pourra le lire dans l'article de Marylise Barbier, archiviste, récemment engagée pour me seconder sur la mission de fusion concrète des deux services, le diocèse de Besançon est assez richement doté en fonds archivistiques et littéraires. Autre réalité la bibliothèque diocésaine accueille chaque année un peu plus d'étudiants et d'universitaires. Ce public d'historiens et de littéraires vient consulter l'important fonds local et les « papiers » déjà conservés à la bibliothèque. La recherche se complète bien souvent par un passage aux archives historiques à l'archevêché, jusque-là d'accès peu commode. La création de ce pôle culturel, idéalement situé, en plein centre ville de Besançon répond à un vrai besoin et à une véritable attente.

Dans ces pages, j'évoquerai aussi, assez rapidement, une question qui me tient à coeur, à savoir que ce nouveau lectorat se substitue de plus en plus à celui initialement concerné par nos bibliothèques diocésaines, essentiellement composées de livres religieux : chance pour la bibliothèque de se tourner vers un public qu'elle n'aurait jamais connu sans cela et à qui elle peut ouvrir des horizons ? « Service public bis » sans but précis ni gratitude en retour ? A voir.



Salle de lecture  
Bibliothèque diocésaine de Besançon

### Une frontière ténue appelée à disparaître

A Besançon, deux pôles diocésains de conservation et de communication de la culture, de plus en plus interdépendants et dont la frontière est assez floue, cohabitaient sur la place.

La bibliothèque du grand séminaire, devenue diocésaine par son ouverture au public dès 1968, a toujours conservé les documents précieux : les manuscrits médiévaux, un ensemble de chartes, bulles et autres écrits atypiques, considérés comme des trésors au même titre que les incunables, les reliques ou les objets égarés à la bibliothèque du grand séminaire. Tout cela était conservé pêle-mêle dans ce qu'il est convenu d'appeler un « cabinet de curiosités ». Cette disposition, dans la tradition et la pérennité qui caractérise nos saintes institutions, a contribué à faire de la bibliothèque du grand séminaire un sanctuaire patrimonial. Ainsi, lorsque plusieurs établissements religieux fermant leurs portes ont légué leurs fonds littéraires à l'Association diocésaine<sup>1</sup>, « l'Ancien

<sup>1</sup> La bibliothèque capitulaire a été en partie réunie avec celle du séminaire en 1972, de même que celle de l'archevêché en 1981. Déjà auparavant - à la fin des années 60, début des années 70 - plusieurs petits séminaires diocésains avaient versé leurs collections comprenant toutes des fonds de manuscrits issus de collectes ou de dons d'érudits locaux.



Régime » a pris le chemin du séminaire, quand les « XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles » « montaient » à l'archevêché. Réalité à peine caricaturale liée aux choix de la personne chargée de recevoir ces anciens dépôts littéraires : un érudit polymathe, collectionneur impénitent, soucieux d'enrichir la bibliothèque. Ainsi s'explique une schizophrénie patrimoniale à laquelle il fallait remédier.

### **Des liens déjà concrets**

Sans revenir sur les avantages que représente le port de la double casquette d'archiviste et de bibliothécaire, ce que décrivent les autres articles, je voudrais simplement donner quelques exemples concrets d'une bonne interaction archives-bibliothèque vécue à Besançon. Pour compléter ce que je disais plus haut, je dois préciser que la Bibliothèque diocésaine conserve les archives du grand séminaire, tout du moins une partie des fonds dont on trouve la suite aux Archives départementales du Doubs dans la série G.

Afin de rendre visible cette collection très touffue, composée de pièces diverses et variées, nous avons entrepris d'en publier sur Internet les inventaires au fur et à mesure de leur réalisation<sup>2</sup>. La réalisation de ce travail nous donne quelquefois l'occasion d'insérer une petite note dans la zone « commentaires » de notre logiciel de gestion des livres. De la sorte, la personne consultant les ouvrages à partir du catalogue informatisé, pourra trouver spontanément un lien vers le fonds des manuscrits.

Autre exemple : nous sommes très souvent sollicités par des personnes souhaitant une notice particulière sur tel prêtre du diocèse. Depuis maintenant un an, nous avons mis en ligne sur le site diocésain<sup>3</sup> un extrait de notre base informatisée du clergé franc-comtois : il

s'agit de plus de 9000 notices biographiques de prêtres séculiers ayant exercé dans notre diocèse entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et nos jours. Nous y insérons des références bibliographiques tirés de nos rayons<sup>4</sup> : livres sur eux, livres écrits par eux, renseignements les concernant dans les archives (les cotes sont données).

De même, lors du catalogage informatique des ouvrages de bibliothèque, nous ne manquons pas de signaler les ex-libris (marques de possesseurs), toujours dans la zone commentaires de la fiche, ce qui rend possible la reconstitution virtuelle des bibliothèques anciennes ventilées autrefois dans les collections en fonction des différentes disciplines. Comme me le faisait remarquer sagement Yann Celton, « on peut y voir une forme d'interaction avec les archives, dans la mesure où l'on fait ainsi apparaître la généalogie de ce fonds et de ses possesseurs ».

D'autres actions sont en cours pour valoriser des fonds d'archives qu'il nous paraît important de conserver et de communiquer nous-mêmes. Les documents romains tels que la *Lettre circulaire de la Commission pontificale pour les Biens culturels de l'Eglise*<sup>5</sup>, citée dans l'introduction de ce dossier par Gilles Bouis, n'ont pas été pour rien dans notre réflexion, confortée d'ailleurs par le récent discours de Benoît XVI « aux Bernardins ».

### **Gratis pro Deo ?**

Sujets plus délicats, qu'un pareil dossier ne peut éviter, au moins pour ouvrir une réflexion : Avec le développement d'Internet et la mise en ligne de nos ressources, nous donnons de plus en plus de « consultations » à distance. Notre visibilité nous fait devenir des « experts » ès sciences religieuses et particulièrement ès régionalisme. Voilà qui est tout à notre honneur, mais qui est

<sup>2</sup> [www.catholique-besancon.cef.fr](http://www.catholique-besancon.cef.fr) rubrique Foi & culture, puis Inventaires des archives du grand séminaire.

<sup>3</sup> rubrique, Foi & culture, puis Base du clergé Comtois.

<sup>4</sup> L'intérêt de ne pas mettre directement toutes les informations en ligne est évidemment de faire venir les gens à la bibliothèque.

<sup>5</sup> *La fonction pastorale des archives ecclésiastiques*, 2 Février 1997.



susceptible de devenir une véritable corvée pour le bibliothécaire-archiviste, ainsi qu'une source d'incompréhension et de confusion pour les personnes qui nous sollicitent et que nous pourrions être tentés de repousser. Il en va, bien entendu, de l'image de notre Eglise. Nous ne pouvons l'ignorer : dans l'esprit de beaucoup de gens qui nous contactent, la Révolution comme la séparation Eglises-Etat de 1905 avec les confiscations et destructions qu'elles ont entraînées, n'ont jamais eu lieu. Pour eux, l'Eglise est encore maîtresse de l'ensemble de son patrimoine.

L'Eglise n'en demeure pas moins la mieux placée pour parler d'elle-même. Gardons-nous de confondre l'étude du fait religieux que pratique l'Enseignement public (qui est déjà louable en soit), avec la vraie connaissance d'une religion dans sa pleine acception tant historique que théologique. Notre spécificité est de fournir aux chercheurs non seulement les informations demandées, mais aussi les clefs d'une interprétation chrétienne des événements.

Les préoccupations de notre public sont très variées. Il n'est pas rare que la recherche les entraîne vers une science connexe éloignée des centres d'intérêts de nos bibliothèques ; nous manquons de matière pour répondre à leurs demandes. Il est facile de combler cette lacune par une bonne connaissance des ressources culturelles de notre ville et de sa région. Voilà pourquoi il me semble important de créer des liens avec les professionnels publics du livre, de l'archive et de la culture en général : si nous le faisons pour eux, ils le feront pour nous et une saine collaboration s'instaurera dans l'intérêt de nos lecteurs.

Cette circulation des personnes et du savoir est positive. Mais elle ne doit pas laisser croire aux chercheurs qu'ils passent d'un lieu public à un autre. Nous avons à leur faire comprendre que l'offre culturelle qu'il

trouvent dans nos bibliothèques et archives confessionnelles, s'inscrit dans une autre optique à laquelle ils peuvent ne pas adhérer, mais qu'ils doivent respecter. Cela peut être fait par un tract remis à la personne lors de son inscription ou mieux encore, par une rencontre personnelle permettant de proposer les autres ressources du lieu (ouvrages de spiritualités, de découverte de la foi...). C'est à ce prix là, me semble-t-il, que nous garderons notre identité chrétienne dans le paysage culturel.

### Ouverture

Tous ces liens : - internes, entre archives et bibliothèques, - externes, entre nos établissements, peuvent enrichir notre offre culturelle et augmenter la crédibilité de notre action. Ainsi, les difficultés relationnelles entre nos institutions religieuses et celles de l'Etat s'estomperont au profit d'une saine collaboration.

Notre situation à Besançon est relativement privilégiée<sup>6</sup>, mais la montée en puissance du lectorat « culturel » est une chance pour toutes les bibliothèques aussi petites ou excentrées soient-elles<sup>7</sup>. Cependant, il ne faut pas se voiler la face, elle cache parfois un recul de la consultation des sciences religieuses... et, plus globalement, atteste une sorte de relégation de la religion dans le domaine de la culture.

A Besançon, nous comptons sur l'apport de lecteurs et de chercheurs, jeunes en particulier, pour faire connaître le reste des collections. Le regroupement des services et mouvements au Centre diocésain dans lequel se trouve la bibliothèque, a constitué un premier test positif en matière de fréquentation de la bibliothèque, l'arrivée des archives diocésaines drainera encore un autre public déjà partiellement habitué à fréquenter conjointement les deux lieux. ■

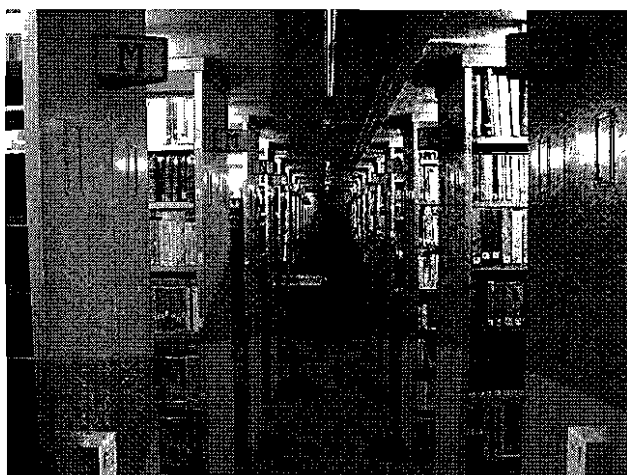
<sup>6</sup> Le Centre diocésain (ancien grand séminaire) où se trouve la bibliothèque diocésaine, donne dans la même rue que la Faculté des Lettres et la Bibliothèque universitaire, sur l'un des deux axes majeurs du centre historique de la ville. Elle a en outre l'avantage d'être en bordure de la rue, ce qui en facilite l'accès.

<sup>7</sup> La bibliothèque du grand séminaire de Viviers en Ardèche, mène à ce titre un redressement exemplaire à partir d'un fonds essentiellement patrimonial.

## **Le projet de regroupement des Archives historiques et de la Bibliothèque diocésaine de Besançon**

*par Marylise Barbier, Archiviste adjointe et coordinatrice du projet de transfert*

Depuis septembre 2007, date à laquelle Manuel Tramaux, bibliothécaire diocésain, a pris en charge les Archives historiques diocésaines de Besançon, un projet visant à regrouper la Bibliothèque<sup>1</sup> et les Archives historiques diocésaines<sup>2</sup> en un même lieu a vu le jour. Dicté essentiellement par deux réalités : l'exiguïté des locaux accueillant les archives et l'éparpillement des fonds patrimoniaux.



Magasin de stockage  
Bibliothèque diocésaine de Besançon

Cette opération n'aurait pu voir le jour dans l'état actuel des ressources humaines sans passer par l'embauche d'une personne susceptible de porter le projet et de coordonner les actions. En effet, ces deux pôles représentent approximativement 520 mètres linéaires d'archives : environ 410 ml pour les Archives historiques installées

jusque là à l'archevêché et 110 ml pour celles déjà présentes à la Bibliothèque diocésaine dans les locaux de l'ancien grand séminaire devenu Centre diocésain.

Cette profonde réorganisation a aussi pour but d'optimiser la gestion et la communication des Archives historiques du diocèse. A ce premier dessein s'ajoute la nécessité de reclasser totalement les fonds qui répondent jusque là à un classement lacunaire et vétuste<sup>3</sup>. Idéalement il faudrait le réorganiser en fonction du cadre de classement des Archives de l'Eglise de France.

Recrutée pour une durée de six mois à plein temps pour mener à bien cette mission, je mesure chaque jour un peu plus la difficulté que représente l'intégration d'un pareil fonds d'archives au sein d'une bibliothèque déjà riche de près de 3,5 km linéaires d'ouvrages qu'il convient de déplacer sans nuire à une organisation plusieurs fois centenaire...

### **L'aménagement préalable**

Pour mener cette opération à bien, les locaux d'accueil ont dû être préalablement réorganisés pour gagner de la place, à commencer par le sous-sol de la bibliothèque jusque-là occupé par les archives des services et des mouvements diocésains. Elles ont été intégralement déménagées vers un autre lieu qu'il a fallu équiper<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Elle-même conservant plusieurs fonds d'archives : Grand séminaire, fonds du Chapitre métropolitain, plusieurs collections provenant d'établissements religieux et d'érudits locaux (XI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.).

<sup>2</sup> Catholicité, affaires paroissiales et épiscopales etc. des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles essentiellement. Les actes de catholicité moderne (après 1911) sont conservés et gérés indépendamment.

<sup>3</sup> Le classement actuel est axé sur la géographie régionale : doyennés, paroisses (pour la catholicité : BMS etc.) et sur des fonds nominatifs (épiscopats par exemple) ou thématiques (réalités locales ou nationales).

<sup>4</sup> Les archives des Services et Mouvements diocésains sont gérées par leurs propriétaires.



Afin de pouvoir restructurer la « partie livre », il a été nécessaire d'accroître le nombre d'étagères, cela a été rendu possible par l'aménagement de trois paliers faisant office de bureaux et d'ateliers. L'extension offre désormais 300 ml supplémentaires auxquels il convient de rajouter les 500 ml gagnés sur le sous-sol. L'objectif de l'opération est de libérer intégralement l'un des trois magasins de la bibliothèque d'une capacité de 1000 ml pour y regrouper à la fois les archives qui arriveront de l'Archevêché et celles qui sont déjà sur site, mais passablement éparpillées. En somme, les archives historiques s'installeront sur un étage entier de la bibliothèque, offrant en volume de stockage, le double de la quantité déplacée. Ce dernier point n'est pas anodin puisqu'une collecte généralisée des archives paroissiales du diocèse est d'ores et déjà envisagée !

### La prise de contact

Dès mon entrée en fonction, la première étape a consisté à visualiser les locaux et prendre contact avec les documents eux-mêmes dans leurs différents lieux de stockage.

A l'Archevêché, les archives sont conservées dans deux dépôts principaux, un « silo » construit au début des années 80 et une ancienne chapelle équipée de rayonnages. On en trouve aussi une petite partie dans les bureaux administratifs du service. Ces archives sont en grande majorité des documents manuscrits, mais on rencontre également un certain nombre de photographies et de plans<sup>5</sup>.

### Un nécessaire reconditionnement

Ce sont les archives stockées dans les bureaux qui ont été conditionnées dans un premier temps, afin de libérer l'espace

(notamment un couloir obstrué par une étagère contenant des documents non encore classés). Priorité a ensuite été donnée au dépôt le plus humide : une petite chapelle saturée du sol au plafond. J'ai commencé par dégager un ensemble de gros registres occupant une étagère murale, dans le fond. Ces documents, parfois très lourds, ont été déposés à plat dans plusieurs containers. L'espace ainsi libéré a permis d'entreposer provisoirement d'autres documents reconditionnés. Ont suivi les boîtes cotées, ce qui a permis parfois leur reclassement, occasion pour moi de vérifier la cohérence de l'organisation et de confronter le contenu des boîtes à leur description dans la base informatisée *Taurus*<sup>6</sup> employée jusque là pour se repérer sommairement dans les collections. Je constate ainsi de fréquentes lacunes : pertes, déclassements... et dans certains cas des contenants sans contenus, fruit d'une élimination peut-être mal maîtrisée par le passé.

Le déplacement de ces fonds est l'occasion de reconditionner les documents. Bien que la plupart d'entre eux soient déjà conservés dans des boîtes d'archives normalisées, il est nécessaire, sinon urgent, de renouveler certaines boîtes anciennes aux dimensions variables, parfois inadaptées au gabarit des pièces d'archives et au surplus souvent endommagées par l'humidité. Ainsi, les documents sont placés dans de meilleures conditions de conservation. Cette harmonisation des contenants optimisera aussi le rangement dans les futurs rayonnages tout en rendant la manipulation plus aisée et mieux sécurisée. Si de très nombreuses boîtes anciennes ont été remplacées pour cause de moisissures, d'autres, parfaitement saines, ont été conservées pour une éventuelle réutilisation : ces boîtes extrêmement rigides ont tout de même bel aspect.

<sup>5</sup> En particulier ceux de l'envahissante (et passionnante) enquête de sociologie religieuse du chanoine Boulard.

<sup>6</sup> Mise en place à partir de 1997, cette base informatique de gestion d'archives a rendu en son temps de fiers services. Malheureusement elle n'a pas été améliorée par son concepteur ; elle est maintenant tout à fait obsolète et doit être remplacée.

N'oublions pas de dire que le reconditionnement, donc le fait d'« empoigner » chaque unité, offre l'occasion idéale pour un dépoussiérage consciencieux des boîtes, registres et autres liasses au fur et à mesure où ils se présentent. Transfert devient par conséquent synonyme d'assainissement.



Marylise Barbier au cours du reconditionnement

### **Repérage, listage et étiquetage**

Un fois transférées dans leurs nouvelles boîtes s'il y a lieu, les archives sont mises en containers carton standard, lesquels sont stockés dans un premier temps à leur place initiale, puis dans une salle à proximité de leur lieu d'embarquement. Chaque container est clairement étiqueté par ordre croissant de cote et en fonction de son dépôt d'origine,

ce qui permettra un meilleur repérage au moment du chargement et à l'arrivée à destination. Cette disposition méticuleuse est gage d'une réinstallation logique comme me l'a appris une opération similaire que j'ai menée à l'occasion d'un « versement administratif » destiné aux Archives départementales de Haute-Saône, dans le cadre d'une vacation. La phase préparatoire rationnelle fera économiser de l'énergie lors du reclassement et accomplira une part considérable du travail à venir. Par exemple, un grand nombre de cartes et plans de grands formats ont été conditionnés individuellement, étiquetés et répertoriés : le travail d'inventaire est pour ainsi dire quasiment fait en une seule manipulation.

Parallèlement, le contenu de chaque container est soigneusement listé par types ou formats, incluant un inventaire sommaire de chaque boîte, inspiré le plus souvent des anciennes indications portées sur les boîtes elles-mêmes. Il me semble par ailleurs important de distinguer nettement les documents cotés et non cotés, en mettant ces derniers autant que possible à part pour les conditionner ensemble en dernier lieu.

Bien que la plupart des documents portent une cote, quelques pièces intercalées - à bon escient - dans les collections en sont dépourvues. Cette réalité rend compliquée la séparation des genres (cela est particulièrement vrai pour les registres de catholicité), d'où l'utilité de lister correctement ces disparités. Puisqu'il s'agit d'abord de transposer les archives d'un lieu à un autre avec un repérage clair tout en assurant leur suivi, l'inventaire sommaire qui est dressé ici ne s'apparente évidemment pas à une analyse de contenu à laquelle nous ne dérogerons pas une fois installé dans les nouveaux locaux. Ce pensum préalable sera sans aucun doute bénéfique au nouveau classement et à l'établissement des futurs inventaires.



### Le transport.

Les containers une fois vidés à destination, seront réemployés de sorte que le transfert se déroulera en plusieurs phases et par voyages d'une quinzaine de cartons<sup>7</sup>. Ce roulement est rendu nécessaire par la quantité de containers requise (environ 130 sont à ce jour prêts à être transférés) et la place occupée par leur stockage transitoire. L'espace disponible devient en effet rapidement une préoccupation majeure.

### Avantage d'une telle manipulation : constats généraux

Au cours de ce premier mois de travail, plusieurs aspects ont particulièrement retenu mon attention :

- La quantité de documents à traiter, leur diversité en terme de support, de forme et de volume (il a parfois fallu extraire d'une boîte un registre ou document trop grand pour le nouveau conditionnement : le document a donc été enveloppé dans un kraft avec sa cote d'origine et posé à plat sur le container correspondant).

- Le nombre important de revues et bulletins, avec certainement des doublons,

qui au final ne rejoindront pas les dépôts, ce qui constitue encore un gain de place.

- Une disparité entre les conditionnements tantôt vétustes, défectueux et inadaptés, tantôt soignés (par leur étiquetage, par exemple).

- La proportion importante de dossiers documentaires, issus de compilations d'informations, constitués par d'anciens archivistes à l'époque où il n'existait pas de centre de documentation. L'utilité réelle de ces dossiers sera à mesurer par la suite.

- Les photographies, qui s'avèrent très nombreuses : certaines ont pu être regroupées, mais beaucoup restent encore disséminées parmi les autres documents à l'intérieur de boîtes cotées, ce qui fait au final une quantité intéressante qui pourra faire l'objet d'un traitement spécifique<sup>8</sup>.

L'utilité de ce futur pôle archives-bibliothèque est évidente : conditions de conservation optimales, commodités de travail, possibilité d'extension et surtout bénéfice pour les chercheurs qui sont tout de même ceux pour qui nous déployons toute cette énergie ! Suite et fin de l'opération peut être dans un prochain bulletin de l'association... ■

<sup>7</sup> L'archevêché et le grand séminaire sont tous deux dans le centre historique de Besançon, quelques rues et quelques centaines de mètres les séparent, toutefois, compte tenu du volume et du temps impartis pour mener l'opération, nous sommes contraints à procéder de la sorte.

<sup>8</sup> La Bibliothèque conserve elle aussi beaucoup de photographies, notamment un ensemble assez remarquable de plaques de verres. Il conviendra d'harmoniser ces deux fonds.

**Maison des Evêques de France — 8 septembre 2008****RAPPORT MORAL DU PRESIDENT POUR L'EXERCICE 2007**

Le nombre de membres de l'association se maintient autour de 220.

**Bulletin**

Le conseil d'administration de l'association a continué son effort d'amélioration de fond et de forme du bulletin de l'association. Cependant, les informations sur la vie de l'association restent encore trop réduites, faute de matériaux fournis par les membres : il est donc toujours souhaitable que nos bibliothèques n'omettent plus de donner des nouvelles de leurs activités.

La réalisation du bulletin a été assurée par Gilles Bouis.

**Congrès**

Le congrès de 2007 s'est tenu à Lyon du 11 au 14 septembre. Il a largement été préparé par les membres de la région lyonnaise et tout particulièrement mis en place par le père Michel Bazart. Les participants ont exprimé leur satisfaction sur le déroulement et le contenu de ce congrès (voir *Bulletin*, n° 136).

Le congrès toulousain de 2009 est en préparation. Une ébauche de programme a été réalisée par le conseil d'administration. Magali Hurtrel-Pizarro, conservateur de la bibliothèque de l'Institut catholique de Toulouse, a accepté de prendre en charge une partie de l'organisation sur place. Ce congrès sera électif et la composition du conseil d'administration substantiellement transformée, plusieurs membres actuels ne se représentant pas pour un nouveau mandat.

**Site Internet**

Le site Internet de l'association ([www.abcf.fr](http://www.abcf.fr)) mis en place par Yann Celton a été maintenu et enrichi par ce dernier. Ce site reçoit en moyenne quatre cents visites par mois. La page la plus visitée est celle de l'annuaire des membres.



### Relations extérieures

Odile Dupont, vice-présidente de l'association, a été élue présidente de Beth.

### Projet

Le conseil d'administration élaborera un outil informatique permettant de fournir un service équivalent à celui du SEBE et qui pourrait être mis sur le site Internet de l'association.

## COMPTES DE L'ANNEE 2007

<b>A.B.C.F.</b>		
	Dépenses en €	Recettes en €
Bulletin et site	- 1952,85	
Secrétariat et réunions de bureau	- 1150,07	
BETH - Conseil international - Cotisation	- 200,00	
Assurance R.C.	- 153,00	
Cotisations		5888,00
Reçu ATLA		110,05
Produits financiers (Livret A)		403,19
Congrès de Lyon	- 10248,04	10829,00
<b>TOTAL</b>	<b>- 13703,96</b>	<b>17230,24</b>
<b>RESULTATS : 3526,28 €</b>		

<b>S.E.B.E.</b>		
	Dépenses en €	Recettes en €
Cotisations		4051,75
Insertions		2551,30
Photocopies	1200,84	
Fournitures	44,67	
Poste	1345,37	
Frais de compte	1,00	
Rémunération	4600,00	
<b>TOTAL</b>	<b>7191,88</b>	<b>6603,05</b>
<b>RESULTATS : -588,83 €</b>		

## L'HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUES JÉSUITES À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE (1814 - 1998)

*par Sheza MOLEDINA, docteur en histoire,  
chargée de la Bibliothèque numérique de l'Enssib (Villeurbanne),  
attachée de conservation au Musée de l'Imprimerie à Lyon.*

Cette thèse est consacrée à l'histoire des bibliothèques jésuites de l'époque contemporaine en France, entre 1814 et 1998. Année de la restauration universelle de l'Ordre, 1814 marque le début de sa réimplantation progressive en France et ailleurs, après une quarantaine d'années de clandestinité. Proscrite en France dès 1762, « l'ancienne » Compagnie de Jésus avait en effet été universellement dissoute par le pape Clément XIV en 1773. À partir de 1814 on parle donc de la « nouvelle Compagnie ».

Date symbolique en matière de bibliothèques jésuites, 1998 correspond à la fermeture définitive du Centre culturel des Fontaines à Chantilly, où s'était constituée la plus grande bibliothèque jésuite de France. Peu après la fermeture de Chantilly, la majeure partie de la bibliothèque fut provisoirement cédée à la Bibliothèque municipale de Lyon dans le cadre d'un « prêt à usage », et une convention fut signée entre la Compagnie et la Ville de Lyon pour une durée de cinquante ans. Riche de plus de 500 000 documents, la Bibliothèque des Fontaines est en réalité le résultat de la fusion de plusieurs bibliothèques distinctes, celles des principales maisons de formation jésuites (Jersey, Enghien, Yzeure-La Baume, Vals-près-le-Puy) et de divers fonds de livres appartenant aux différentes Provinces jésuites françaises. Cette fusion s'est effectuée progressivement à partir de 1952, date de la construction du « silo à livres » de la bibliothèque de Chantilly, initialement prévue pour être l'outil de travail d'un scolasticat (maison de formation jésuite).

La période étudiée ici est marquée par une succession de révolutions et de guerres, et la promulgation de lois anti-congréganistes qui contraignent nos religieux à changer fréquemment de maisons sur le territoire français, voire à s'exiler temporairement hors des frontières, en Angleterre, en Belgique, en Espagne, en Hollande, etc., afin d'y poursuivre leurs activités. Comme fil conducteur pour éclairer les incessants mouvements de livres qui tout au long de cette période voyagent constamment à travers toute l'Europe, par petits lots ou par fonds entiers, nous avons choisi la Bibliothèque d'Enghien dont la fondation remonte à 1887, et qui se

trouve être l'une des principales composantes de la collection des Fontaines. Après avoir étudié l'histoire de la Bibliothèque de Yzeure-La Baume dans le cadre de notre Maîtrise, puis celle de Jersey dans le cadre de notre D.E.A, Enghien nous semblait la plus apte à produire une réelle vision d'ensemble de ce sujet encore très méconnu. En effet, si les recherches sur les bibliothèques jésuites de l'Ancien Régime sont relativement nombreuses, celles qui concernent les bibliothèques de la Nouvelle Compagnie restent jusqu'ici très réduites.

Concernant les sources, les documents d'archives tiennent une place primordiale dans notre recherche. Jadis éparpillées dans les différentes Provinces jésuites, les archives de la branche française de la Compagnie de Jésus ont été réunies en 1989 à Vanves, en banlieue parisienne, où elles se trouvent encore aujourd'hui. A cette matière première abondante, s'ajoutent divers documents conservés à la Bibliothèque jésuite du Centre Sèvres, mais aussi toute la « littérature grise », les publications internes de la Compagnie de Jésus (revues, bulletins, etc.). S'ajoutent à cela le témoignage crucial des « acteurs » eux-mêmes (les jésuites ou leurs collaborateurs), et des enquêtes menées sur le terrain, notamment dans le silo de la Bibliothèque municipale de Lyon. Bien que ces documents d'origine « française » constituent de loin nos sources principales, nous avons aussi été amenés à poursuivre nos investigations au-delà de la seule Province de France, notamment à Rome (aux Archives centrales de la Compagnie), mais aussi à Bruxelles, à Londres et jusqu'à Bombay, afin de combler certaines lacunes et d'élargir le champ de notre analyse. La Compagnie de Jésus étant présente sur les cinq continents, il nous semblait intéressant de donner à cette étude une dimension plus universelle et comparative.

Toutes ces sources, si éclectiques, ont contribué notamment à éclaircir les points qui allaient devenir les axes majeurs de notre recherche : Premièrement la politique poursuivie par la Compagnie dans la gestion de ses bibliothèques ; deuxièmement, l'historique des principaux protagonistes (bibliothécaires, décideurs, etc.) et des décisions prises par ces derniers en fonction de la définition de leurs responsabilités et de leur position dans la hiérarchie de la Compagnie de Jésus ; troisièmement, les événements majeurs qui ont rythmé l'histoire de chacune des bibliothèques concernées – de sa création à sa dispersion ou à son dernier transfert en date – et celle de leurs maisons d'appartenance respectives. L'un des objectifs de cette recherche est donc d'expliquer comment ces différentes bibliothèques ont été fondées, dans quel contexte, par qui et dans quel but (formation religieuse, promotion de certaines idées, etc.), afin de montrer combien ces bibliothèques



jésuites sont, au-delà de leur simple fonction initiale, le reflet étonnamment révélateur non seulement de leur Ordre, mais aussi de leur temps et des idées qui le caractérisent.

Cette étude a donc été menée à la fois sous l'angle spécifique de l'histoire du livre et des bibliothèques, et sous celui de l'histoire religieuse, culturelle, politique et sociale de la période étudiée, la Compagnie de Jésus étant par vocation et par définition un Ordre engagé dans le siècle. La place du contexte local, national mais aussi international dans l'histoire de la création et de l'évolution d'une bibliothèque, voire d'un ensemble de bibliothèques ou de quelque événement s'y rapportant de près ou de loin, nous a semblé à prendre impérativement en compte pour en comprendre et évaluer l'importance sous plusieurs angles complémentaires. À une époque aussi tourmentée que celle couverte par cette étude, l'histoire des maisons au sein desquelles ces bibliothèques furent créées et des raisons de ces créations, est évidemment indissociable du contexte dans lequel elles furent créées. Tout au long de ce mémoire, nous nous sommes donc efforcés d'éclairer l'histoire de la Compagnie de Jésus, en l'inscrivant méthodiquement dans son environnement historique propre, et en en mettant en lumière au moins les événements majeurs, afin de dégager l'état d'esprit général qui pouvait prévaloir aux décisions des responsables jésuites et autres protagonistes. Le thème des pérégrinations – celles des différents fonds de livres, qui constamment suivent ou rejoignent leurs propriétaires – constitue en quelque sorte la trame de cette recherche, le destin des livres des jésuites demeurant étroitement lié à celui de leurs propres pérégrinations.

Thèse soutenue le 24 novembre 2007 à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Villeurbanne).

Membres du jury : M. Frédéric Barbier, directeur de recherche (1C) au CNRS, directeur d'études à l'EPHE (IVe section) (directeur de la thèse) ; M. Patrick Bazin, directeur de la Bibliothèque municipale de Lyon ; Mme Anne-Marie Bertrand, directrice de l'Enssib (Villeurbanne), habilitée à diriger des recherches ; M. Olivier Christin, professeur à l'Université de Lyon-II, directeur d'études à l'EPHE (Ve section) ; M. Claude Prudhomme, professeur à l'Université de Lyon-II (rapporteur) ; M. Dominique Varry, professeur des universités à l'Enssib (rapporteur).



par Yann Celton

**N**ous nous sommes retrouvés à 15 personnes à Laval le 13 juin 2008, autour de thèmes généraux le matin et plus techniques l'après-midi. Nous avons évoqués à nouveau le principe d'une lettre à adresser aux évêques de notre province, abordant la problématique de la place de la bibliothèque diocésaine au sein d'une pastorale d'ensemble, et des questions corollaires, comme des budgets souvent stagnant, des postes peu pourvus, etc. Le groupe ensuite a échangé sur différents points, le peu de communication avec les services du diocèse, le fait d'être associé ou non aux grands événements de la vie de l'Eglise.

Thierry Dufeu, responsable du parcours Culture et Foi de la formation permanente de Laval, est intervenu parmi nous, évoquant un parcours sur la littérature, l'écriture et la grâce, en lien avec les bibliothèques. Il a ainsi donné récemment une conférence sur « la place du bibliothécaire au sein de l'institution ecclésiale et de la culture contemporaine », deux réalités entre lesquelles il s'applique à repérer les passerelles possibles. Evoquant l'auto-biographie, et le genre particulier du journal spirituel, il tente de montrer qu'il existe un

intérêt pastoral de l'identité narrative. Prenant exemple entre autre du livre d'Aude de Chantérac, *Catho Blues*, il explique l'intérêt pour le pèlerin de construire son identité narrative.

Après un bon repas, nous nous retrouvons autour de questions plus techniques. Est expliqué le fonctionnement de deux logiciels gratuits pouvant nous simplifier la vie : [www.logmein.com](http://www.logmein.com) permet de prendre le contrôle de son ordinateur à distance, de pouvoir ainsi ouvrir des fichiers, ou consulter le catalogue de sa bibliothèque sans être physiquement devant son ordinateur. Le second, <http://buzzword.acrobat.com> permet de partager un même fichier à plusieurs. Cette plateforme résout la question de la mise à jour du catalogue commun de périodiques mis en oeuvres dans la province de Rennes. Plus généralement, il permet de travailler à plusieurs sur un texte unique, sans problèmes de mises à jour.

Pris par le temps, nous n'avons pu visiter la bibliothèque en détail, ni épuiser notre ordre du jour. Nous avons convenu de nous retrouver à la Roche-sur-Yon le 12 décembre. ■

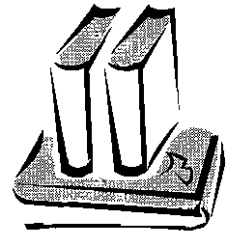


Bibliothèque diocésaine de Laval

**REVUE DES SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET THÉOLOGIQUES,***Un siècle de recherche : tables cumulatives des années 1907-2006,*

Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 2008,

250 € pour les institutions, 190 € pour les institutions abonnées, 90 € pour les particuliers



Créée en 1907 par les dominicains de la Province de France, la *Revue des sciences philosophiques et théologiques* a donc fêté son centenaire l'an dernier. Outre un colloque tenu à l'Institut catholique de Paris et dont les actes sont à paraître dans le troisième fascicule de l'année 2008 de la revue, cet anniversaire a été marqué par l'édition d'un cédérom intitulé *Un siècle de recherche*.

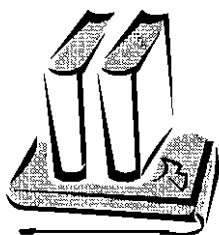
Outre un historique de la revue qui souligne le caractère interdisciplinaire de cette dernière, la reproduction de quinze articles qui furent particulièrement marquants (parmi les plus anciens, relevons les signatures des pères Chenu, Congar, Dubarle, Festugière, Gardeil, Mandonnet, Sertillanges, Vicaire), l'essentiel du cédérom est constitué par les tables cumulatives des années 1907 à 2006.

En effet, plutôt que de donner un accès direct à une numérisation en texte intégral de ce siècle de recherche (soixante-dix mille pages), les éditeurs ont choisi de numériser uniquement les tables annuelles, permettant ainsi un accès davantage contrôlé aux auteurs et aux matières indexés dans les articles et notes (mille cinq cents pages), les bulletins et notices bibliographiques (trois mille pages) et le dépouillement systématique de près d'une centaine de périodiques académiques (dix mille pages).

Dans cette gigantesque somme de matériaux ainsi indexée depuis les origines de la revue, la recherche est possible par auteurs, par noms de personnes (78 000 entrées), par matières (540 000 entrées), par noms de personnes et par matières, par références bibliques (17 000 entrées), par périodiques recensés.

Précisons enfin que l'installation du cédérom est facile et rapide, et qu'il en va de même pour les procédures de recherche. On peut donc espérer que cette base de données, aussi réussie techniquement que quant à son contenu, trouvera son public, dont, au premier chef, nos bibliothèques.

Jérôme Rousse-Lacordaire



Claire Scopsi, Laurent Soual, Jean-François Ferraille,  
Sylvain Machefert, **MENER UN PROJET OPEN SOURCE  
EN BIBLIOTHÈQUE, DOCUMENTATION ET ARCHIVES**,  
Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 2007.

Dans les années 80, la question de l'informatisation des bibliothèques se tranchait assez aisément : un choix assez limité de logiciels, tous payant, réduisait les possibilités du bibliothécaire. Peu à peu sont apparus sur le marché les logiciels libres. « Un logiciel libre, indiquent les auteurs, est un programme que l'on peut modifier, redistribuer ou copier à volonté. C'est une forme de partage des connaissances afin que tous ceux qui le souhaitent aient accès au code source du programme pour comprendre son fonctionnement. Ils s'opposent ainsi aux « logiciels propriétaires » qui permettent seulement d'exécuter le programme. » Ce type de logiciel s'appuie sur quatre concepts directeurs, la liberté d'exécuter, de modifier, de copie et de distribution, et enfin d'améliorer et publier les informations. Le logiciel libre n'est pour autant pas gratuit. Après son téléchargement et son installation en site propre, il importe de savoir bien le paramétrer, l'adapter à ses demandes, donc d'y passer du temps (et d'aimer le faire), ou de financer l'intervention d'un informaticien qui saura configurer l'outil. Aucune maintenance n'est prévue. L'acquisition de ce type de logiciel suppose nécessairement un investissement humain fort.

Les auteurs (chef de projet en informatique documentaire, diplômé de l'Enssib, ingénieurs en informatique) proposent un livre court sur le sujet, traitant la question sous tous ses aspects : l'apparition du phénomène, ce qu'est un logiciel libre, l'esprit de communauté libertaire dans lequel ces projets ont mûris, les enjeux pour le secteur public, mais aussi plus concrètement la conduite d'un projet open source, le choix du produit, la mise en œuvre d'une solution. En fin d'ouvrages, de nombreuses annexes proposent des liens vers des sites web, un panorama des outils documentaires existants, une analyse détaillée des principaux logiciels libres (koha, MoCCAM, PMB, etc.), de nombreux outils et adresses utiles.

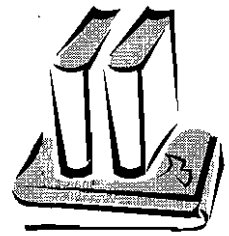
Yann Celton.

Raphaële Mouren (dir.),

**MANUEL DU PATRIMOINE EN BIBLIOTHÈQUE,**

Paris, éd. du Cercle de la Librairie, 2007, 416 p.,

40 € (collection Bibliothèques).



Le patrimoine dont il est question ici est en premier lieu livresque : on y traite de fonds ancien (xvi<sup>e</sup> - 1810) élargi à tout livre ou document rare, précieux ou d'un intérêt notable pour le fonds considéré<sup>1</sup> : « Les documents patrimoniaux, ce sont ceux que l'on conserve ou que l'on achète dans l'objectif d'une conservation à long terme », notent les auteurs. Le manuel traite en premier lieu du support livre, mais par extension d'autres supports pouvant être intégrés dans un fonds patrimonial : archives, cartes, affiches, bandes magnétiques...

La notion nécessitant d'être définie et affinée, c'est précisément l'objet du premier chapitre : de quoi parle t-on, quels sont les statuts juridiques de ces objets, quelles aides de l'Etat espérer pour l'entretien (on s'adresse ici aux établissements publics).

Constituer, conserver, communiquer et diffuser : l'ouvrage suit la trame classique des missions du bibliothécaire.

Un deuxième point évoque en effet la constitution et l'enrichissement d'un tel fonds, abordant les notions de bibliophilie contemporaine, mais aussi l'importance des situations régionales diverses, les responsabilités du bibliothécaire devant la gestion de ces collections : « Une collection patrimoniale doit être maîtrisée : elle n'est pas la somme des livres achetés au fil des ans, voire des siècles, par la bibliothèque, conservés religieusement parce que plus ils sont vieux, moins on n'ose les jeter. La bibliothèque ne peut pas tout conserver et n'a pas vocation à le faire, si elle n'est pas la Bibliothèque nationale de France. Ne pas trier est souvent condamner les livres à une disparition plus rapide : parce qu'on n'aura ni le temps, ni les moyens de les entretenir, parce qu'on n'y verra pas une collection organisée, il sera plus difficile d'en maîtriser le contenu... Trier, choisir, est bien le métier du bibliothécaire : il le fait pour les acquisitions courantes, il doit le faire, comme l'archiviste, pour les collections qu'il doit conserver... tout garder c'est tout condamner à la destruction. »

Il importe donc, aux yeux des auteurs, de mettre en place une politique de conservation, prévoyant d'emblée l'achat de livres neufs pour le fonds patrimonial (pour une conservation à long terme optimum). On peut également développer des plans de conservations partagées.

Une partie plus pratique évoque les divers instruments de travail pour un fonds patrimonial, comment identifier les autorités, où trouver catalogues, bibliographies et ressources en ligne, mais aussi quels usuels proposer aux lecteurs pour leur faciliter l'appréhension d'un tel fonds. Comment conserver les documents patrimoniaux ? Il importe de bien connaître en premier lieu les différents supports, quels facteurs risquent

<sup>1</sup> Voir sur la notion de fonds patrimonial Jean-Paul Oddos (dir.), *Le patrimoine : histoire, pratique et perspectives*, Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 1997 (collection Bibliothèques).



de les dégrader, comment entretenir et conserver ses collections. Les auteurs insistent sur une politique de conservation bien pensée, évitant tous soucis en amont, avant l'apparition d'éventuels problèmes. Comment assurer la sûreté et la sécurité des documents, différentes modalités pour exposer ces documents dans de bonnes conditions, assurer le fonds, agir après un sinistre.



13. Méthode pour tirer un livre sans l'abîmer.

Le catalogage reste bien sûr l'outil principal du bibliothécaire : celui-ci permet au final de faire connaître ses collections. Les auteurs reprennent brièvement les normes de catalogage, rappellent les références Afnor en vigueur, etc. Ils évoquent aussi des supports moins habituels : comment cataloguer un incunable, un manuscrit : « pour cataloguer un manuscrit, on ne peut donc suivre pour l'instant aucune norme ; on peut toutefois faire preuve de bon sens, et suivre l'exemple du pavé ISBD ». Comment cataloguer aussi une partition, une image<sup>2</sup>, des cartes et plans... Et comment faire savoir, communiquer tout ceci, par les catalogues en ligne, le Catalogue collectif de France ou encore le Sudoc.

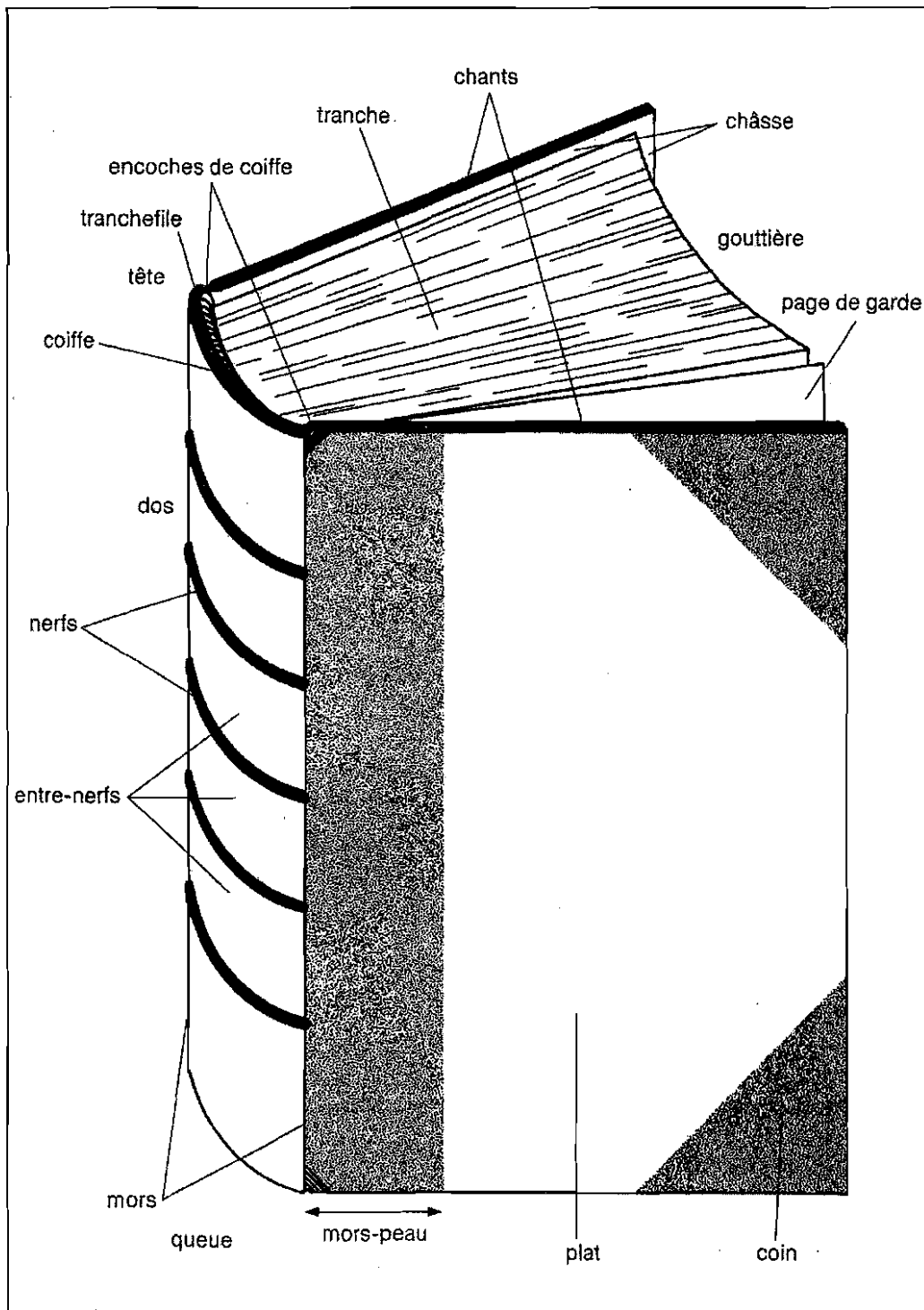
Une dernière partie évoque la communication et la mise en valeur de ces fonds, évoquant les différents publics, différents types d'exposition existant, mais aussi les expositions en ligne, la numérisation de quelques impressions remarquables.

*In fine*, plus de cent pages d'annexes renvoient vers de très nombreux liens utiles et pratiques, une bibliographie riche, indiquant d'une manière très heureuse les références disponibles en ligne, mais aussi la description d'insectes nuisibles, le catalogage en Unimarc et en XML, les textes législatifs, les fournisseurs...

Moins un ouvrage usuel contenant une méthodologie pratique, ce *Manuel* est à classer dans la catégorie des grands ouvrages généraux, comme en son temps *La pratique archivistique française*. On peut cependant regretter que les auteurs ne s'intéressent qu'aux bibliothèques publiques et semblent ignorer totalement l'existence de bibliothèques privées et confessionnelles en France.

Yann Celton

<sup>2</sup> Voir Cl. Collard, Isabelle Giannattasio, Michel Melot, *Les Images dans les bibliothèques*, Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 1995, 390 p. (coll. Bibliothèques).



3. Schéma : les différents composants d'un livre relié (© CCL, avec son aimable autorisation).

# Sommaire

<b>LE MOT DU PRÉSIDENT</b> .....	<b>1</b>
----------------------------------	----------

## **DOSSIER – BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES : Rapprochements et enjeux** sous la direction de Gilles Bouis, Yann Celton et Manuel Tramaux

<b>Introduction</b> par Gilles Bouis .....	<b>2</b>
<b>Quels enjeux patrimoniaux et culturels pour l’Eglise ?</b> par Gilles Bouis.....	<b>3</b>
<b>Unité de lieu, de temps, de personnes... l’exemple de Quimper</b> par Yann Celton .....	<b>5</b>
<b>Numériser la Semaine religieuse</b> par Yann Celton .....	<b>7</b>
<b>Le signalement des manuscrits en bibliothèques : aspects concrets</b> par Yann Celton .....	<b>9</b>
<b>Réflexions sur une fusion en cours à Besançon</b> par Manuel Tramaux .....	<b>12</b>
<b>Le projet de regroupement des Archives historiques et de la bibliothèque diocésaine de Besançon</b> par Marylise Barbier .....	<b>15</b>

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L’A.B.C.F.**

(Maison des Evêques de France - 8 septembre 2008)

Rapports moral et financier (exercice 2007).....	<b>19</b>
--	-----------

## **L’HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUES JÉSUITES À L’ÉPOQUE CONTEMPORAINE**

par Sheza Modelina .....	<b>21</b>
--------------------------	-----------

## **RENCONTRE DES BIBLIOTHÉCAIRES DIOCÉSAINS**

### **DE LA PROCINCE ECCLÉSIASTIQUE DE RENNES** (Laval - 13 juin 2008)

par Yann Celton .....	<b>24</b>
-----------------------	-----------

## **RECENSIONS**

Revue des sciences philosophiques et théologiques, <i>Un siècle de recherche : tables cumulatives des années 1907-2006</i> .....	<b>25</b>
---	-----------

Claire Scopsi, Laurent Soual, Jean-François Ferraille, Sylvain Machefert, <i>Mener un projet Open Source en bibliothèque, documentation et archives</i> .....	<b>26</b>
--	-----------

Raphaële Mouren (dir.), <i>Manuel du patrimoine en bibliothèque</i> .....	<b>27</b>
--	-----------

---

ÉDITÉ PAR L’ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES CHRÉTIENNES DE FRANCE - ISSN 1773-2565  
(Siège social : 6, rue Regard - 75006 Paris - adresse réservée à la correspondance officielle)  
Tirage de ce numéro : 275 exemplaires - Prix : 10 €

---

Directeur de la publication : Gilles BOUIS - Bibliothèque diocésaine de Nice  
Maison du Séminaire - 29 Boulevard F. Pilatte 06300 NICE -  
Tél. : 04 92 09 55 19 - Fax : 04 92 09 53 29 – Courriel : bibliotheque@diocese06.fr

---

Imprimé par : Direction des Œuvres Diocésaines - 23 Avenue de Montciel 39000 LONS-LE-SAUNIER